



Lac-Beauport, le 25 octobre 2017

AVIS AUX RÉSIDENTS DU SECTEUR MONT CERVIN

CAPSULES D'INFORMATION

Chère résidente,

Cher résident,

Les travaux publics des routes et le jargon auquel ils se rapportent ne sont pas le lot du commun des mortels. Afin de démystifier chacune des étapes nécessaires à la réfection des voies publiques, voici deux capsules d'information qui résument bien ce qui se déroule lors des travaux de raccordement dans le secteur du mont Cervin.

CAPSULE D'INFORMATION 1 : Étapes des travaux

1. Travaux préparatoires

Lors des travaux préparatoires, la couche supérieure de la chaussée est retirée sur une épaisseur suffisante pour éliminer les dégradations. Ensuite, il est nécessaire d'aplanir les surfaces et de combler les trous et les ornières. Les dévers sont rétablis et les pierres de plus de 75 mm qui reposent sur la surface de la chaussée sont éliminées.

2. Creusage, dynamitage et installation des conduites

Le dynamitage est parfois essentiel, surtout dans le cas où l'entrepreneur en construction découvre un sol rocailleux. Une fois le dynamitage complété, il est plus facile de creuser et de retirer le matériel afin de permettre l'installation des conduites. Jusqu'à 15 à 20 mètres de conduites pourront être installés par jour, si l'on inclut les conduites principales et les connecteurs dans l'excavation préalablement creusée.

3. Fondation de la nouvelle chaussée

L'entrepreneur en construction procède ensuite au remplissage de sable, puis de gravier, de l'excavation. Chaque couche de matériau est compactée pour constituer la surface de roulement.

4. Essai d'étanchéité des conduites

Les conduites préalablement installées sont testées afin de s'assurer qu'il n'y ait aucune fuite.

5. Pavage

Le pavage est posé en une seule couche sur l'entièreté de la rue plutôt qu'en plusieurs sections. Cela permet d'éviter la création de fentes ou la fragilisation de la chaussée. Cette seule couche plus épaisse que celle apposée traditionnellement est appliquée afin d'éviter les bris.

6. Réfection des arrières

Les arrières constituent les fossés ainsi que les portions de terrain des résidents qui ont été altérés lors des travaux, tel que les entrées de garage. Ainsi, les fossés sont réaménagés et gazonnés, et du gravier est déposé près des entrées de garage des résidents.

CAPSULE D'INFORMATION 2 : Les étapes du dynamitage

Bien que le dynamitage puisse être la source de certaines inquiétudes et/ou d'inconvénients pour les résidents du secteur, cette action est nécessaire à l'avancement des travaux - lorsque les sols sont rocailleux - et à l'installation des nouvelles infrastructures d'aqueduc et d'égout. Voici chacune des étapes détaillées afin de vous permettre de mieux comprendre le processus.

1. Prises de photos et remise d'un détecteur de gaz

Des représentants de l'entreprise en construction responsable des travaux se présenteront à votre résidence afin de prendre des photos de divers éléments sur votre propriété. Ces derniers vous remettront un détecteur de gaz afin de prévenir les fuites et les explosions. Cette problématique survient lorsque les quantités de CO² dans l'air augmentent de façon anormale. Toutes les précautions dictées par les normes de la CNESST ont été mises en place afin de protéger la sécurité des résidents et des travailleurs.

2. Perçage des trous de dynamitage

Par la suite, les trous de dynamitage sont percés afin de déterminer la grandeur et la nature du roc. La charge de dynamite est calculée en fonction de ces données.

3. Insertion des charges d'explosifs

Des explosifs sont insérés au fond des trous et un matelas de dynamitage de la grandeur de la zone est apposé afin de retenir les détritiques et les roches qui pourraient atteindre les résidences. Le matelas permet également d'assourdir le bruit de la détonation.

4. Installation du sismographe

Un sismographe est installé dans la zone de dynamitage afin de mesurer l'onde de choc lors des détonations. Cette même zone est cordonnée pour la sécurité des résidents et des travailleurs.

5. Détonations

Trois coups de sifflet sont entendus avant la détonation; un bref et deux longs. Un autre coup de sifflet est émis trente secondes après la détonation afin de confirmer que tous les dangers ont été écartés.

6. Retrait du matériel

Le matelas et le matériel restant à l'intérieur des trous de dynamitage sont retirés.

La Municipalité de Lac-Beauport